

CD/PV.637
21 janvier 1993

FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA SIX-CENT TRENTE-SEPTIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 21 janvier 1993, à 12 h 20

Président : M. Celso Luiz Nunes Amorim (Brésil)

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 637ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

Je voudrais passer maintenant aux demandes de participation aux travaux de la Conférence présentées par des Etats non membres. Comme, jusqu'à présent, ces demandes semblent être acceptables, j'espère que nous n'aurons pas besoin aujourd'hui de nous réunir officiellement pour les examiner. A d'autres occasions, lorsqu'il ne s'était manifesté aucune opposition aux demandes présentées c'est ainsi que la Conférence a procédé. Si personne n'a d'observation à faire et sans que cela crée de précédent pour les cas où il pourrait être nécessaire que nous tenions une réunion officielle, nous commencerons à examiner le projet de décision distribué par le secrétariat sous la cote CD/WP.438 et qui a trait à la participation de non-membres aux travaux de la Conférence. Je crois comprendre que ce projet a déjà été distribué et, comme je n'entends pas d'objection, je considérerai que la Conférence l'adopte.

Il en est ainsi décidé.

Je tiens aussi à vous informer que le texte d'autres demandes de participation émanant d'Etats non membres est actuellement distribué. Nous devons nous prononcer là-dessus à notre prochaine séance plénière, le mardi 26 janvier.

A propos de la décision que nous venons de prendre, je rappelle la déclaration faite par mon prédécesseur à la 603ème séance plénière, tenue le 22 août 1991. Elle portait sur la place qu'occuperaient les Etats non membres participant à nos travaux : "En ce qui concerne la disposition des délégations dans la salle, les participants non membres seront placés, lors des séances, selon l'ordre alphabétique anglais, en commençant par l'Etat non membre dont le nom sera tiré au sort par le Président immédiatement après que la Conférence aura pris, au début de l'année, la décision initiale quant aux demandes de participation, et le roulement s'effectuera en même temps que celui de la Conférence." Avec l'assistance du secrétariat, j'agirai dans le même sens, tout de suite après la levée de cette séance plénière.

Le représentant de la Turquie, M. Arar, est inscrit sur la liste des orateurs. Je lui donne maintenant la parole.

M. ARAR (Turquie) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter de votre élection à la présidence de la Conférence du désarmement. Je suis convaincu que, au moment où cette conférence est à la veille d'engager une réforme importante, votre talent de diplomate et vos capacités personnelles seront à même d'apporter une contribution efficace à cette tâche difficile.

J'ai pris la parole pour exprimer les vues de ma délégation sur le rapport du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies intitulé "Nouvelles Dimensions de la réglementation des armements et du désarmement dans la période de l'après-guerre froide", qui a été publié le 23 octobre 1992 à l'occasion de la Semaine du désarmement, et qui porte la cote A/C.1/47/7.

A première vue, on constate que ce rapport est généralement construit sur le thème principal de l'élargissement du rôle des Nations Unies dans les efforts déployés afin d'arriver à un désarmement international. Nous considérons qu'il est réaliste de présenter le désarmement, tel qu'il a été pensé dans le rapport, comme un instrument de l'instauration de la paix internationale et d'une confiance réciproque entre les Etats. A nos yeux aussi, le désarmement ne trouve sa justification internationale que s'il est considéré comme un moyen de parvenir à la paix et non comme un but en soi. La période que nous traversons actuellement nous offre une occasion historique dans la mondialisation du désarmement. En d'autres termes, le temps est propice pour que le désarmement devienne une réalité pour toute la communauté internationale, au lieu de se limiter à une situation spécifique dans laquelle l'Est et l'Ouest franchissent des étapes importantes.

Ma délégation partage l'opinion du Secrétaire général exprimée dans les première et deuxième parties du rapport, intitulées respectivement "Intégration : le désarmement dans le nouvel environnement international" et "Mondialisation : renforcement de l'approche multilatérale". Toutefois, dans la première partie, une conception étroite du désarmement qui le réduit à une simple neutralisation des armements dans le cadre des opérations de rétablissement et de maintien de la paix n'a pas échappé à notre attention. Autrement dit, ma délégation a eu le sentiment que le désarmement a été confondu dans une certaine mesure avec le concept de neutralisation.

A notre avis, une distinction conceptuelle est nécessaire entre des instruments tels que le Traité sur les forces conventionnelles en Europe ou encore la Convention sur l'interdiction des armes chimiques et, par exemple, les mesures de neutralisation entreprises en Iraq dans le cadre des résolutions du Conseil de sécurité. Nous estimons qu'il serait plus juste de percevoir les efforts de désarmement, dans ce nouvel ordre international, comme des arrangements juridiques internationaux qui ne peuvent aboutir que par le biais de négociations globales, ouvertes à la participation de tous les Etats intéressés. Ils ne sont donc pas des cas bien isolés de neutralisation des armements ou de démobilisation.

En outre, le passage, figurant au paragraphe 13, sur la réaction éventuelle de l'ONU face à de graves violations des accords de désarmement ou à d'autres menaces contre la paix permet de penser à nouveau qu'on réduit le désarmement au sens cité dans l'exemple iraquien. Selon nous, la violation de toute sorte d'accord de désarmement préalablement négocié entre les parties ou encore la violation des dispositions concernant le désarmement de traités signés à la suite de conférences de paix sont des actes d'une égale gravité et qui appellent des réactions. Ma délégation aurait préféré voir ce rapport consacrer plus d'attention à cette dernière question.

Quant à l'approche générale suivie dans cette première partie du rapport, pour autant qu'une complémentarité est établie entre les mesures préventives des conflits et le désarmement, elle correspond parfaitement aux vues de ma délégation.

Dans la deuxième partie, qui s'intitule "Mondialisation : renforcement de l'approche multilatérale", sont soulignés les méfaits de la course aux armements classiques et des transferts d'armes excessifs. L'attention est attirée à très juste titre sur la situation inquiétante au Moyen-Orient.

Pourtant, à la lecture de cette section, il paraîtrait que les dangers que fait courir l'armement nucléaire occupent la deuxième position, venant après la menace des armes classiques. Cela ne correspond pas à ce que nous pensons, car malgré les derniers résultats positifs obtenus dans le domaine du désarmement, la menace nucléaire, devant les risques de prolifération dans ce domaine, continue à s'accroître. Il aurait donc été préférable d'accorder dans cette section du rapport une attention équivalente à ces deux dangers.

Nous partageons entièrement l'opinion du Secrétaire général, exprimée dans la troisième partie du rapport intitulée "Revitalisation : construire sur la base des acquis du passé", concernant les armes de destruction massive, la lutte contre la prolifération, les transferts d'armes et la transparence dans le domaine des armements et autres mesures de confiance.

Un élément très important qui ressort de cette étude est la démonstration évidente du fait que le désarmement est de plus en plus l'affaire de tous.

Ma délégation approuve entièrement le point de vue exprimé au paragraphe 18, selon lequel les organismes des Nations Unies, en particulier, pourraient jouer un rôle beaucoup plus actif dans la mondialisation du désarmement. Bien entendu, ce paragraphe est directement lié au paragraphe 45, dans lequel le Secrétaire général pose que le moment est venu de passer des discussions exploratoires à l'action pratique sur la redéfinition du rôle de la Conférence du désarmement. Ma délégation exprime sa reconnaissance à l'Ambassadeur Servais de la Belgique, pour avoir entrepris des consultations en la matière et estime qu'il incombe à la Conférence de se consacrer cette année à cette question essentielle.

Nous pensons qu'il est temps que la Conférence du désarmement reconnaisse les changements profonds intervenus dans le monde et ajuste ses priorités en conséquence. Cela demandera une restructuration de cet organe et une réadaptation de son ordre du jour. Cet exercice nécessitera qu'on effectue une mise au point sur les objectifs plus pragmatiques afin de pouvoir débattre des sujets directement liés à la sécurité internationale. Au cours de cet exercice, la recomposition de la Conférence méritera une réflexion approfondie.

Les changements radicaux prenant place dans le monde nous contraignent à une participation beaucoup plus vaste aux travaux de la Conférence et exigent un partage des responsabilités en vue d'aboutir à des programmes globaux de désarmement à la conception desquels le plus de pays possible auront contribué.

Le statu quo dans cette instance ne servira pas cette cause. Il faut étudier les moyens d'ouvrir cette conférence aux autres membres de la communauté internationale qui sont prêts à contribuer à ses activités d'une manière efficace. Permettez-moi de vous rappeler que la Turquie, pays qui joue un rôle positif dans le domaine du contrôle des armements et du

désarmement en Europe et dans d'autres régions du monde, a déjà informé toutes les parties concernées de son intention de prendre part et de contribuer activement aux travaux en tant que membre à part entière de la Conférence.

En termes généraux, ce rapport du Secrétaire général, tout en faisant des constats réalistes sur la situation actuelle et les besoins y relatifs, ne fait pas état des démarches concrètes à suivre au niveau régional et international sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, pour répondre aux besoins. Cela peut être expliqué par le fait que le rapport en question constitue un inventaire qui a été dressé pour attirer l'attention sur les divers aspects du désarmement.

En termes plus précis, nous avons sous les yeux un document qui est le résultat d'un travail sérieux et qui mérite d'être pris en considération dans le cadre des efforts internationaux de désarmement. Nous plaçons notre espoir dans ce rapport pour qu'il constitue une première étape dans la réalisation ultérieure de travaux complémentaires, théoriques et détaillés de la part des organes des Nations Unies spécialisés dans le domaine du désarmement.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de la Turquie de sa déclaration et de ses mots aimables à l'adresse de la présidence.

Il n'y a pas d'autre délégation inscrite sur la liste pour aujourd'hui. Un autre membre souhaite-t-il prendre la parole ?

Personne ne se manifestant, je donne maintenant la parole au Secrétaire général de la Conférence et représentant personnel du Secrétaire général. M Berasategui fera une déclaration au sujet des services qui sont alloués à la Conférence.

M. BERASATEGUI (Secrétaire général de la Conférence du désarmement et représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies) (traduit de l'anglais) : L'Assemblée générale nous a demandé de faire rapport à la Conférence sur les services dont elle disposera pour la session de 1993. Comme précédemment, la Conférence tiendra 10 réunions par semaine avec tous les services, et 15 réunions, avec tous les services aussi, pendant les sessions du Groupe d'experts sismologues. Autrement dit, nous devrions pouvoir tenir deux réunions tous les jours avec tous les services, et ce tout au long de la session de 1993, et une séance quotidienne supplémentaire lorsque le Groupe d'experts scientifiques sera en session.

Quand le rythme des travaux s'intensifiera, il nous faudra peut-être tenir les réunions des organes subsidiaires à la suite de celles d'autres comités ou groupes de travail. Dans le passé, cette pratique a permis d'éviter tout gaspillage des ressources attribuées à la Conférence lorsque les séances s'achevaient plus tôt que prévu. A ce sujet, je rappelle l'importance de la ponctualité : nos travaux doivent commencer à l'heure. Il est entendu aussi qu'il n'est pas possible de tenir le soir ou pendant le week-end des séances où la Conférence bénéficie de tous les services.

Je tiens par ailleurs à rappeler que les mesures adoptées par la Conférence à la réunion officieuse du 22 avril 1986 concernant les économies en matière de documentation restent en vigueur. Pour que ces décisions soient appliquées, il faut que tous les documents soient présentés suffisamment à l'avance et il convient d'éviter les doubles emplois.

Je rappelle aussi que le secrétariat doit recevoir aussitôt que possible les lettres de créance de toutes les délégations, de manière à pouvoir distribuer les cartes d'accès aux salles de conférences. En effet, dans le cadre de la Conférence internationale sur l'ex-Yougoslavie, vont avoir lieu ces prochains jours, près de la zone où se trouve la Salle des Conseils, d'autres réunions importantes tenues au plus haut niveau. Les mesures de sécurité vont être renforcées et le personnel chargé de la sécurité demandera aux membres de s'identifier. Les réunions en question commenceront à la fin de cette semaine et se poursuivront au début de la semaine prochaine. Puis-je suggérer aux membres de la Conférence du désarmement de porter leur carte d'accès ou, à tout le moins, de se munir des plaquettes d'identité que leur fournira l'Office des Nations Unies à Genève.

En ce qui concerne les salles mises à la disposition de la Conférence du désarmement, il y aura - en plus de la Salle des Conseils - la salle I, la salle de conférences qui se trouve au 6ème étage de la zone où est installé notre secrétariat et, en fonction des besoins en locaux de la Division des services de conférence de l'Office des Nations Unies à Genève, les salles C-108 ou H-3. Puis-je suggérer que, lorsqu'il leur faut des locaux pour tenir des consultations, les délégations veuillent bien en faire la demande à Mlle Pasqualin, qui a été chargée d'assurer ce genre de service pour éviter tout chevauchement ?

Le PRESIDENT : Je remercie le Secrétaire général de la Conférence et représentant personnel du Secrétaire général de sa déclaration.

L'ordre du jour de cette séance plénière est maintenant épuisé. Il reste que le Président voudrait faire une déclaration sur l'organisation des travaux. Puis-je vous demander si je peux aller de l'avant ? J'adresse plus particulièrement cette question au représentant de l'Inde, à qui je donne la parole.

M. CHANDRA (Inde) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je n'ai pas encore reçu ce que j'attendais; je vous laisse donc le soin de décider de ce qu'il y a lieu de faire.

Le PRESIDENT : Je crois comprendre que s'offrent à nous maintenant deux possibilités qui ont été évoquées lors de la préparation de nos travaux. Je n'ai pas envie de revenir là-dessus dans le cadre de cette séance officielle; s'il n'y a pas d'opposition, je suspendrai donc la séance et nous la reprendront dans l'après-midi, dès que possible. Il faudrait que le secrétariat me dise ce que "dès que possible dans l'après-midi" veut dire, s'agissant des services d'interprétation et autres services.

M. BERASATEGUI (Secrétaire général de la Conférence du désarmement et représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies) : cela veut dire que la séance pourrait être reprise n'importe quand à partir de 15 heures.

Le PRESIDENT : Ceci étant, je vais lever cette séance, qui reprendra à 15 heures précises.

Je donne la parole à l'Ambassadeur Ledogar, des Etats-Unis.

M. LEDOGAR (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : Les membres de ma délégation et moi-même avons plusieurs rendez-vous cet après-midi. Nous n'avions pas du tout prévu la tenue d'une séance plénière de la Conférence. Pour certains, ces rendez-vous pourraient être remis a plus tard, mais ce que je n'aimerais pas, c'est avoir à revenir ici pour attendre pendant deux heures et demie je ne sais quels échanges téléphoniques. Y a-t-il quelque bon moyen de savoir que, si nous réorganisons notre emploi du temps pour revenir ici, cela servira à quelque chose et que nous ne ferons pas le pied de grue ?

Le PRESIDENT : Je remercie l'Ambassadeur Ledogar.

Je pense que nous ferions bien, si vous êtes d'accord, de tenir maintenant une réunion officieuse; je ne crois pas en effet que ces échanges devraient être consignés.

La séance plénière est suspendue à 12 h 40; elle est reprise à 15 h 10.

Le PRESIDENT : La 637ème séance plénière de la Conférence du désarmement est reprise.

Comme je l'ai annoncé ce matin, nous passerons maintenant à l'examen de la question de l'organisation des travaux de la Conférence, en nous référant au projet de déclaration du Président dont le texte a été distribué ce matin par le secrétariat.

Comme vous le savez, nous avons suspendu ce matin la séance plénière dans l'espoir que tous les membres seraient en mesure d'examiner maintenant la déclaration du Président. Avant d'en donner lecture, j'aimerais savoir si nous sommes prêts à passer à cette question.

Comme il n'y a pas d'opposition et que personne ne demande la parole, j'en viens à cette déclaration, qui se lit comme suit :

1. Les participants à la Conférence sont d'accord pour que celle-ci décide, au début de sa session de 1993, d'adopter comme ordre du jour celui de la session de 1992, tout en notant que les consultations en cours à propos du réexamen de cet ordre du jour seront intensifiées :

1. Interdiction des essais nucléaires;
2. Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire;

3. Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées;
4. Prévention d'une course aux armements dans l'espace;
5. Arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes;
6. Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive; armes radiologiques;
7. Programme global de désarmement;
8. Transparence dans le domaine des armements;
9. Examen et adoption du rapport annuel et de tous autres rapports appropriés à l'Assemblée générale des Nations Unies.

2. Les participants à la Conférence sont convenus en outre sans préjudice de toute décision qui pourrait être prise ultérieurement concernant le cadre organisationnel d'autres points, de se mettre immédiatement au travail sur : l'"interdiction des essais nucléaires", la "prévention d'une course aux armements dans l'espace", des "arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes" et la "transparence dans le domaine des armements". A cette fin, la Conférence établit des comités spéciaux sur ces points, auxquels sont confiés les mandats suivants :

- Interdiction des essais nucléaires : résultat des consultations menées sur ce point en 1992 par le coordonnateur spécial (CD/1179)
- Prévention d'une course aux armements dans l'espace : document CD/1125
- Arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes : document CD/1121
- Transparence dans le domaine des armements : document CD/1150.

3. La Conférence rappelle par ailleurs sa décision d'intensifier ses consultations sur l'amélioration et l'efficacité de son fonctionnement, ainsi que sa décision d'engager des consultations sur les questions de sa composition et de son ordre du jour. Je confirme que, pour ces deux dernières questions, je nommerai deux coordonnateurs spéciaux, qui seront chargés de mener les consultations.

Enfin, je crois comprendre que certains membres ont l'intention de poursuivre les consultations officieuses, ouvertes à toutes les délégations, qui sont en cours sur la non-prolifération sous tous ses aspects.

M. AZIKIWE (Nigéria) (traduit de l'anglais) : Au nom du Groupe des 21, je tiens à faire la déclaration ci-après :

Le Groupe des 21 accepte la teneur de la déclaration du Président dont il vient d'être donné lecture, étant entendu que la ligne d'action convenue aujourd'hui ne modifiera en aucune manière les priorités établies du désarmement. Le Groupe espère qu'en adoptant cette ligne d'action, la Conférence pourra rapidement entamer ses travaux en ce début de la session de 1993.

Le PRESIDENT : Je remercie l'Ambassadeur du Nigéria de la déclaration qu'il a faite au nom du Groupe des 21.

L'ordre du jour étant épuisé, je vais lever la séance. La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement se tiendra le mardi 26 janvier, à 10 heures.

La séance est levée à 15 h 20.